Document generated on 10/12/2024 12:56 a.m.

Études internationales

Les relations halieutiques internationales du Mexique
Mexico's International Fishing Relations

Joël Le Bail

Volume 18, Number 1, 1987

Pêches maritimes : nouveau contexte international et politiques contrastées

URI: https://id.erudit.org/iderudit/702127ar
DOI: https://doi.org/10.7202/702127ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)
1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Le Bail, J. (1987). Les relations halieutiques internationales du Mexique. *Études internationales*, *18*(1), 71–82. https://doi.org/10.7202/702127ar

Article abstract

With the extension of the Exclusive Economic Zone, Mexico has been endowed with a tremendous oceanic potential. Although without any maritime history, the country embarked on the development of its marine biological resources ; an ailing ' 'agricultural revolution" was replaced by the , "blue revolution". An ambitious national plan for the development of its fisheries was set up; its implementation would improve the food supply situation, create thousands of jobs, increase exportations and, by turning out foreign fleets from its territorial waters, would also flatter Mexican nationalism. However, only part of these ambitions came to be. Lack of maritime know-how and a weak internal market have prevented Mexico from becoming free from external constraints. Although it has become an important producing country, yet it still remains dependent on the international market.

Tous droits réservés © Études internationales, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LES RELATIONS HALIEUTIQUES INTERNATIONALES DU MEXIQUE

Joël LE BAIL*

ABSTRACT — Mexico's International Fishing Relations

With the extension of the Exclusive Economic Zone, Mexico has been endowed with a tremendous oceanic potential. Although without any maritime history, the country embarked on the development of its marine biological resources; an ailing "agricultural revolution" was replaced by the "blue revolution". An ambitious national plan for the development of its fisheries was set up; its implementation would improve the food supply situation, create thousands of jobs, increase exportations and, by turning out foreign fleets from its territorial waters, would also flatter Mexican nationalism. However, only part of these ambitions came to be. Lack of maritime know-how and a weak internal market have prevented Mexico from becoming free from external constraints. Although it has become an important producing country, yet it still remains dependent on the international market.

Hormis de rares exceptions (Pérou, Chili...), l'exploitation intensive des ressources marines resta, des décennies durant, l'apanage des pays développés. Le régime de la liberté des mers spoliait les États du Tiers-Monde dépourvus de capitaux et de technologies adéquates.

L'extension du régime des zones économiques exclusives (ZEC) a considérablement modifié les relations halieutiques internationales, tant pour les pays riverains que pour les grandes nations dont les flottilles opéraient sous toutes les latitudes.

Certains pays se trouvèrent dotés d'une vaste zone maritime, disposant de ressources qu'ils ne pouvaient pas valoriser entièrement alors que des flottilles de pêche modernes étaient privées de leurs lieux de pêche traditionnels.

Le principe de la zone économique exclusive confère une souveraineté juridique mais ne résoud guère les problèmes d'exploitation, de transformation et de commercialisation des ressources ichtyologiques. Comment des États sans solides traditions maritimes peuvent-ils accomplir leur « révolution bleue »? Le développement des pêches tropicales n'allait-il pas devenir l'enjeu d'un fantastique marché, l'occasion d'exporter des technologies « efficaces »; ou bien la situation antérieure allait-elle se perpétuer par le biais des licences de pêche?

L'évolution récente des pays producteurs semble marquer une nouvelle géopolitique de la pêche; la participation des États tropicaux au volume des débarquements progresse: 27 % en 1952, environ 50 % aujourd'hui. Le Mexique illustre

* *Gestion Socio-Économique des Ressources Halieutiques (GIS), Université de Bretagne Occidentale, Brest, France.*

Revue Études internationales, volume XVIII, n° 1, mars 1987

cette situation puisque ce pays est devenu en peu de temps une grande puissance halieutique: 254 000 tonnes en 1970, 1 100 000 tonnes en 1983.[1] Il occupe la treizième place! Le cas mexicain est-il exemplaire?

L'adoption de la zone économique exclusive s'est-elle traduite par une véritable émancipation maritime ou ne cache-t-elle pas une nouvelle forme de dépendance?

Les eaux mexicaines étaient fréquentées par de nombreuses flottilles étrangères; quelle place conservent-elles? Deux grands thèmes retiennent donc l'attention:

- les modalités d'exploitation des eaux mexicaines par les pays tiers.
- le transfert des technologies halieutiques.

I – LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DES EAUX MEXICAINES PAR LES PAYS TIERS

A — Le pari halieutique mexicain

Afin de saisir la situation actuelle un bref historique s'impose. Le Mexique n'a guère de traditions maritimes; malgré ses 11 000 kilomètres de littoraux, le pays ignora pratiquement mers et côtes jusqu'aux années soixante-dix.

À cette époque, les pêches maritimes n'occupaient qu'une place insignifiante dans l'économie du pays, leur participation au PIB atteignait à peine 0,1 %. Ce secteur présentait une structure dualiste:
– La pêche spéculative (crevettes, langoustes), aux mains d'un groupe d'armateurs; cette activité se déroulait dans cinq ou six ports et ne concernait donc que peu de pêcheurs.
– La pêche artisanale, archaïque, la plupart du temps d'auto-subsistance, pratiquée à partir de « *lanchas* » (petites embarcations) à voile.

Dans les années soixante-dix, le Mexique découvre la mer et la pêche devint une priorité. Plusieurs facteurs expliquent ce fait:

- La croissance démographique accentuait le déficit alimentaire du pays.
- La persistance des problèmes agraires.
- Le problème de l'emploi.
- La mauvaise distribution spatiale des hommes et des activités. Le paupérisme de certaines régions périphériques inquiétait les autorités.

La manne pétrolière procurait alors suffisamment de devises pour financer de multiples plans sectoriels. La création des zones économiques exclusives dotait le Mexique d'un espace maritime couvrant près de 3 millions de km^2; selon la FAO, le pays disposerait d'un potentiel de pêche approchant les 9 millions de tonnes annuelles.

1. « Anuario Estadistico Pesquero » 1983 – Mexico – Publié par le Secrétariat de la Pêche de Mexico.

Les calculs des économistes paraient le secteur halieutique de multiples atouts:

> Les investissements dans le secteur halieutique sont peu importants par rapport à d'autres secteurs... la mise en oeuvre d'un projet est très rapide... ils maximisent l'effet de complémentarité... l'activité halieutique, tant industrielle qu'artisanale représente une source considérable d'emplois.. la pêche produit jusqu'à trente fois autant de protéines animales par unité d'apport énergétique que les systèmes intensifs de production animale dans les conditions en vigueur en Europe Occidentale.[2]

Fort de ces arguments et des impératifs sociaux, la pêche fut l'objet d'une attention particulière. Ce contexte permet de comprendre les mesures que le Département des Pêches a élaboré. La « révolution bleue » allait prendre le relais de la réforme agraire qui s'essouflait.

Le premier Plan National de Développement Halieutique (1976-1982) dévoile les ambitions du pays[3].

- Atteindre en 1982 une production de 2,4 millions de tonnes (524 000 tonnes en 1976)
- Créer 512 000 emplois.
- Stimuler la consommation intérieure (4 kg/an/hab. en 1976, 11 kg/an/hab. en 1982).
- Accroître les exportations de 760 % !

Un tel programme, utopique pour la plupart des observateurs, traduit l'espoir que suscitait le développement des pêches maritimes. Malgré les obstacles, les Mexicains entendaient valoriser eux-mêmes leur potentiel biologique marin. La position mexicaine vis à vis des flottilles étrangères traduit le nationalisme exacerbé des dirigeants du pays.

B — L'évacuation des pays tiers de la zone économique exclusive

Le nouveau droit de la mer stipule que lorsqu'un pays ne peut exploiter totalement ses ressources marines il doit ouvrir sa zone économique exclusive aux flottilles étrangères.

L'histoire ayant particulièrement marqué les Latino-américains,

> La division internationale du travail fait que quelques pays se consacrent à gagner, d'autres à perdre. Notre partie du monde, appelée aujourd'hui Amérique latine, s'est prématurément consacrée à perdre... Elle demeure aux services des besoins étrangers... Récupérer les ressources usurpées depuis toujours équivaut à récupérer notre destin[4].

2. « Les effets économiques et sociaux de l'industrie de la pêche » F.A.O. Rome 1973.
3. « Plan Nacional de Desarollo Pesquero 1977-1982 » Août 1977 – Mexico 359 p..
4. E. GALEANO Ed. « Les Veines Ouvertes de l'Amérique Latine » Plan – coll. Terre humaine – 468 p. 1981.

Le sentiment de frustration combiné à une réaction anti-américaine se matérialise dans les mesures adoptées par le Département des Pêches. Toute une législation fut élaborée afin de restreindre de façon drastique les opérations des pays tiers (États-Unis surtout) dans les eaux mexicaines. Depuis 1976, toute embarcation étrangère doit satisfaire à 4 exigences:

- Obtenir une licence de pêche
- Acquitter des droits pour chaque tonne capturée
- Respecter les quotas fixés par la loi
- Débarquer une partie des captures au Mexique afin qu'elles y soient transformées sur place (production achetée au prix mexicain et non au prix international).

Les autorités mexicaines ne cachèrent pas leur volonté de réduire progressivement les quotas accordés aux étrangers pour finalement les évacuer totalement des eaux mexicaines. En deux ans (1978-1980), le volume des captures réalisées par les flottilles de pêche étrangères (américaines et cubaines essentiellement) a chuté de 31 % (16 257 tonnes en 1980)[5]. Deux grands types de pêche furent concernés par ces mesures: la pêche crevettière, et la pêche au thon. Ces deux espèces à haute valeur commerciale, destinées aux marchés extérieurs, devaient permettre de financer les importations technologiques indispensables à la modernisation du secteur halieutique. Ces ambitions légitimes, se heurtèrent à moult problèmes puisque les États-Unis, principale puissance concernée par la suppression des droits de pêche constituait le marché extérieur privilégié des exportations ichtyologiques mexicaines!

Le problème de la crevette

En 1980, tous les droits de pêche accordés aux crevettiers américains furent supprimés; or ces derniers formaient une flottille de 318 unités dans le Golfe du Mexique. Cette mesure fut très durement ressentie aux États-Unis. Les Mexicains accrurent leur flottille crevettière de 600 unités pendant le sextennat de Lopez Portillo, aujourd'hui on dénombre environ 2 500 crevettiers. La production de crevettes s'éleva de 47 000 tonnes en 1976 à 74 000 tonnes en 1983.

La crevette représente le second poste d'exportation derrière les hydrocarbures. De nombreux ports mexicains vivent de cette activité: Mazatlan, Ciudad del Carmen, Campeche, Tampico... Les réactions américaines à l'éviction de leurs flottilles furent gênées par le fait qu'importations de crevettes et importations d'hydrocarbures étaient liées; de plus, si les Mexicains disposent de chantiers navals, ils doivent en revanche importer les moteurs marins, les appareils de navigation et de détection; l'accroissement de la flottille crevettière mexicaine devenait l'opportunité d'exporter la technologie « *made in* USA ».

Les exportations de crevettes vers les États-Unis connurent cependant des fortunes diverses; ce marché représentant 90 % des volumes exportés toute variation de politique affecte durement le producteur mexicain. La crevette étant un produit

5. « Annuario Estadistico Pesquero » 1980 – Mexico. Publié par le Secrétariat de la Pêche de Mexico.

de luxe, en situation de crise le marché se contracte dangeureusement. La lutte contre l'inflation aux États-Unis, ces dernières années, a placé l'économie crevettière mexicaine dans une situation difficile. La diversification des marchés s'avère ardue car la concurrence de la crevette indienne et indonésienne est très vive; celles-ci s'imposent déjà sur le marché japonais au détriment de la crevette mexicaine.

La dépendance vis à vis du marché américain est d'autant plus forte que la crevette, produit de luxe, ne peut trouver suffisamment d'acquéreurs sur le marché intérieur.

Le développement de la pêche crevettière mexicaine a renforcé la dépendance du Mexique vis-à-vis des États-Unis:

- Dépendance technologique: moteurs marins, sonars...
- Dépendance commerciale: le seul grand client reste le marché américain et les prix sont fonction de paramètres qui échappent aux producteurs.

Il semblerait que les autorités mexicaines limitent leurs ambitions dans ce domaine puisque le nouveau plan « *Programa Nacional De Pesca Y Recursos Del Mar* » (1984-1988) n'envisage qu'une croissance modérée des captures: 74 000 tonnes en 1984 – 81 000 tonnes en 1988.

La guerre du Thon

Le problème découle de la non-reconnaissance par les Américains de la règlementation mexicaine. Les thoniers américains capturaient d'importants volumes de thons dans la zone économique exclusive mexicaine du Pacifique sans permis et sans respecter les quotas fixés par les Mexicains. Les Américains arguaient que le thon est une espèce hautement migratrice et que, par conséquent, on ne peut attribuer à un pays la gestion des stocks de thonidés migrant temporairement dans sa zone économique exclusive. Cette gestion doit être assurée conjointement par les États riverains réunis au sein de la Commission inter-américaine du thon du Pacifique, organisme qui fixe les quotas de capture pour chaque pays.

En 1977, le quota du Mexique était de 25 000 tonnes, celui attribué aux États-Unis de 160 000 tonnes, dont l'essentiel était capturé dans les eaux mexicaines. Le Mexique, ne pouvant obtenir une augmentation de son quota, s'est insurgé contre cette situation et a quitté, en 1979, la Commission inter-américaine du thon du Pacifique. Pour faire respecter sa souveraineté, les gardes-côtes du pays ont arraisonné des thoniers américains. Les autorités américaines réagirent en mettant, en 1980, l'embargo sur les exportations mexicaines de thons. Or, l'essentiel de la production thonière mexicaine était destiné au marché américain! Faute de superstructures de transformation suffisantes, plusieurs milliers de tonnes de thon furent perdues (20 000 tonnes suivant la presse).

Aujourd'hui le marché américain reste toujours fermé aux thons mexicains. La construction de conserveries, les années suivantes, a permis la transformation de la production, mais faute de marchés extérieurs, elle fut bradée sur le marché intérieur. Seules, les subventions du gouvernement permirent le maintien de la flotte.

Malgré ces déconvenues, le Mexique poursuit son effort de développement de la pêche au thon; sa flotte compterait entre 75 et 85 grandes unités (les chiffres

varient selon les sources !); le Département des Pêches estime que la production de 1984 se montera à 85 000 tonnes. Les ambitions mexicaines pour les prochaines années donnent le vertige; la flotte thonière devrait s'étoffer de 53 unités et la production en 1988 atteindrait 180 000 tonnes !

Si le Mexique se réserve l'usage quasi-exclusif de son domaine maritime (seuls quelques navires cubains disposent de licences), au nom d'une meilleure « justice mondiale », il compte cependant concurrencer les grandes puissances halieutiques dans le Pacifique et dans l'Atlantique. Déjà en 1983, 6 thoniers mexicains firent une longue campagne dans la zone économique exclusive angolaise. Cette attitude paradoxale ne semble guère gêner les autorités mexicaines.

Étant donné la défaillance du marché américain et les difficultés pour pénétrer les marchés européens suffisamment approvisionnés par leurs flottilles, seul le marché intérieur serait susceptible d'absorber une telle production. Néanmoins, les coûts de production et d'importation de technologies (souvent européennes dans ce cas) font que le prix de vente écarte nombre de consommateurs mexicains, à moins que, comme par le passé, l'État subventionne ce secteur. Dans un contexte de crise économiques exclusives des États avec lesquels ils signent des accords de coopéralement.

II – LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES HALIEUTIQUES

Les deux exemples précédents ont évoqué furtivement le problème des transferts de technologie; la modernisation du secteur des pêches s'accompagne inévitablement d'un transfert de technologie au niveau de la capture mais aussi en aval et en amont de cette activité. Très souvent, les grandes puissances utilisent leur savoir-faire en ce domaine pour pouvoir continuer à exploiter à bon compte les zones économiques exclusives des États avec lesquels ils signent des accords de coopération.

> ... En matière de pêche de haute mer... ils (les pays du Tiers-Monde) sont à la remorque de nations étrangères auxquelles ils doivent concéder des droits de pêche... demander l'assistance technique. Privées d'une partie de la liberté sur les mers, les grandes puissances maritimes retrouvent donc leurs anciennes prérogatives par le biais d'une coopération souvent avantageuse...[6]

Les Mexicains se sont efforcés de résoudre le dilemme « transfert de technologie halieutique-dépendance » par le biais des entreprises de co-investissement.

A — Les expériences de co-investissement

Les objectifs des contrats de coopération visent à promouvoir les accords avec les étrangers ayant une grande expérience dans le domaine des pêches, ceci afin de

6. « La bataille mondiale de la pêche » *Le Monde Diplomatique* – Août 1981.

bénéficier de leur technologie, de former les pêcheurs mexicains, de dynamiser les pêches mexicaines... La finalité étant d'arriver à ce que les Mexicains puissent un jour exploiter seuls tous les stocks ichtyologiques de leur domaine maritime. Les entreprises de co-investissement devront satisfaire les exigences suivantes:

- L'État devra participer au capital social;
- Les embarcations prendront le pavillon mexicain;
- Elles investiront dans les infrastructures portuaires;
- Une partie des captures sera destinée au marché intérieur (dans quelle proportion?);
- Le prix des produits destinés au marché interne sera inférieur aux prix internationaux (de 20 % environ);
- Elles formeront des équipages mexicains qui recevront un salaire identique à celui des pêcheurs étrangers;
- 50 % de l'équipage sera mexicain;
- Elles participeront à l'amélioration des connaissances concernant les stocks biologiques en rendant compte de leurs campagnes;
- La participation mexicaine au capital sera d'au moins 51 %;
- Elles ne pratiqueront pas la pêche des mammifères et des espèces réservées aux coopératives (crevettes, langoustes, huîtres...); elles s'engageront à ne pas pêcher dans les zones protégées.

Toutes ces dispositions peuvent être assouplies, une clause de la loi stipule: « Il pourra même les exempter d'une ou plusieurs conditions précitées si l'intérêt national le justifie... »

Il incombe au Département des Pêches de déterminer les exemptions. Au terme de ces contrats, l'État mexicain peut acquérir les embarcations des entreprises de co-investissement.

Malgré cette législation rébarbative, l'année 1978 fut marquée par le succès de ces entreprises; leurs captures représentèrent cette année-là 15,1 % (108 160 tonnes) de la production mexicaine.

Parmi les entreprises les plus importantes, nous pouvons citer « Pescatun », société américano-mexicaine; « Parlmar », société italo-mexicaine; « Proa », société franco-mexicaine; toutes trois se consacrant aux thons; « Industria-Maritima », société hispano-mexicaine exploitant les céphalopodes (en 1978, sept entreprises de co-investissement hispano-mexicaines furent fondées). Les années suivantes furent beaucoup moins fastes, nombre de ces entreprises furent défaillantes.

La société Coca-Cola avait construit une station d'élevage de crevettes à Puerto Penasco (État du Sonora), elle bénéficiait de grands avantages fiscaux et produisait à moindre coût; cependant, les techniciens américains abandonnèrent leurs postes lorsque les Mexicains leur demandèrent de bénéficier de leurs techniques (clause du contrat). La désillusion la plus amère vint de la défection de la société « Pescatun »; cette société possédait dix grands thoniers, elle bénéficiait des facilités accordées par le Mexique: carburant à bas prix, achat garanti de la production.... Lorsque les États-Unis mirent l'embargo sur le thon mexicain, les thoniers de « Pescatun »

changèrent de pavillon sans avoir honoré leur contrat (pas d'investissement à terre, équipage mexicain sous-payé...).

La société franco-mexicaine « Proa » fit également défaut; les armateurs trouvant la situation « délicate ». La mauvaise entente entre les marins ne parlant pas la même langue et le refus de payer les mêmes salaires à l'équipage mexicain inexpérimenté firent échouer les projets.

Un autre échec mérite d'être mentionné, R.I.O. Mer (Rencontres Internationales de l'Ouest), organisme français, avait envisagé un vaste programme d'investissements et de transferts technologiques; les ports de Lerma-Campeche, Puerto-Morelos et Xcalak devaient bénéficier du contrat de coopération entre R.I.O Mer et « Productos Pesqueros Mexicanos » (entreprise d'État): implantation d'usines de congélation, conserveries, flottilles de pêche... Ce projet a avorté, les raisons n'ont guère été dévoilées.

Des tractations sont également en cours entre les autorités françaises et le Département des Pêches à propos de l'implantation d'une ferme aquacole à Manzanillo (Côte Pacifique); des informations officieuses indiqueraient que ce projet échouerait. La firme « France Aquaculture », filiale du CNEXO*, prévoyait l'envoi sur le terrain de trois spécialistes afin de réaliser une étude de marché. Les Mexicains auraient dû payer pendant 8 mois ces spécialistes puis ensuite, si l'étude se révélait positive, acquérir la ferme aquacole. Tous les frais étant à la charge du Mexique, ce genre d'opération ne séduit guère le Département des Pêches.

Dans l'ensemble, le système de co-investissement a déçu les autorités, prétentions mexicaines et étrangères ne s'accordant guère. En 1984, le Mexique a néanmoins renoué avec le système du co-investissement; des accords furent signés entre le Mexique, la Pologne, l'Angleterre et la France.

B — Le programme B.I.D.

La coopération halieutique avec les organisations internationales fonctionne mieux. Un crédit de 80 millions de dollars fut octroyé par la BID (Banque Interaméricaine de Développement) en 1980 afin de développer la pêche dans les sept États du Sud-Est mexicain: Quintanaroo, Yucatan, Campeche, Tabasco, Chiapas, Oaxaca et Guerrero.

Ces États sont considérés comme une zone prioritaire car tous les indicateurs socio-économiques les placent dans une position alarmante: chômage, revenu par tête, ration alimentaire... Un vaste programme a été mis sur pieds pour doter cette grande région d'une flotte de pêche moderne (168 navires de pêche industrielle et 410 « *lanchas* »), d'usines de transformation, d'infrastructures portuaires... Les grands ports de Lerma-Campeche, Campeche et Progreso-Yukalpeten sont en cours

* Le CNEXO n'existe plus; un nouvelle organisation latino-américaine, qui s'intéresse aux pêches, existe sous le sigle: OLDEPESCA, (Organisacion Latinoamericana del Desarrollo de la Pesca), dont le siège est au Pérou, mais où le Mexique joue un rôle incontesté de leader politique.

de modernisation; deux nouveaux ports de pêche industrielle sur la côte Pacifique entrent en opération: Salina Cruz (Oaxaca) et Puerto Madero (Chiapas). Salina-Cruz se destine, pour l'instant, à la pêche crevettière et Puerto-Madero à la pêche thonière. Cette coopération n'étant que financière, ce programme nécessite l'appel à la technologie étrangère.

C — Les importations de technologies halieutiques

La politique de co-investissement connaissant de nombreuses difficultés, les importations de technologies demeurent la seule alternative à la modernisation du secteur des pêches.

En ce qui concerne la flotte, des chantiers navals mexicains ont construit la plupart des unités, exception faite de quelques thoniers (18 furent achetés à l'Espagne); mais tous les moteurs, instruments de détection et de navigation, sont étrangers. Ce marché fut énorme puisqu'il concernait plus de 900 navires de pêche industrielle! Plus de 20 000 « *lanchas* » furent également dotées de moteurs. Les firmes américaines, japonaises et suédoises se partagèrent l'essentiel du marché.

Dans le domaine de la transformation (congélation, conserve, filetage...) firmes américaines mais aussi européennes (espagnoles et françaises) vendirent des usines « clés en main ». Il semblerait, cependant, que ces opérations ne furent pas suffisantes. Le nouveau plan « *Programa Nacional De Pesca Y Recursos Del Mar* » (1984-1988) dresse un bilan succinct de l'évolution récente du secteur halieutique: « Malgré les efforts réalisés par les secteurs gouvernementaux, sociaux et privés, la pêche (le secteur) s'est développée de façon déséquilibrée, il en résulte des problèmes de structure ... des techniques de pêche mal adaptées... un manque d'ateliers de réparation... l'expansion de la flotte ne fut pas accompagnée d'une croissance parallèle des infrastructures et des superstructures portuaires... »[7]

L'effort de développement des pêches mexicaines s'est traduit par une considérable progression des débarquements (524 000 tonnes en 1976 – 1 100 000 tonnes pour 1983); même si l'objectif des 2,4 millions de tonnes n'a pas été atteint, cette croissance reste exemplaire au niveau mondial. Cependant, l'augmentation de la production ne doit pas masquer la réalité; la discordance entre les investissements effectués et les performances économiques est éloquente.

La productivité des pêcheurs demeure faible (sauf dans le cas de la pêche crevettière); la productivité annuelle moyenne d'un pêcheur de coopérative était de 4,1 tonnes en 1975 et de 4,5 tonnes en 1982! Faute d'ateliers de réparation et de pièces de rechange, nombre de navires restent à quai de longs mois!

L'insuffisance des usines de transformation forme un goulet d'étranglement qui limite la croissance de la production. Le réseau de commercialisation demeure très insuffisant.

7. « Programa Nacional De Pesca y Recursos Del Mar » (1984-1988) Secrétariat de la Pêche à Mexico. 1984.

D — Les nouvelles ambitions mexicaines

L'arrivée au pouvoir du nouveau Président Miguel De La Madrid s'est concrétisée dans le domaine des pêches par l'adoption d'un nouveau plan. Le « *Programa Nacional De Pesca Y Recursos Del Mar* » (1984-1988) planifie la croissance de la production comme suit:

1984: 1 038 000 tonnes (captures)
181 000 tonnes (aquaculture)

1988: 2 154 000 tonnes (captures)
388 000 tonnes (aquaculture)

Production par espèces principales (en tonnes)

	1984	1988
Sardine	200 000	503 607
Anchois	125 000	349 964
Thon	85 315	177 988
Crevette	74 213	81 637
Faune d'accompagnement (capturée par les crevettiers)	13 914	121 000
Algues	30 000	100 000
Poissons à écailles (Escama)	285 155	508 725
Aquaculture		
Carpe	21 206	39 961
Poisson-Chat	7 207	24 199
Mojarra	79 636	107 592
Huître	65 770	190 000
Crevette	—	9 100

Le Département des Pêches prévoit d'incorporer à la flotte actuelle 1 066 navires de pêche industrielle et 28 000 « *lanchas* »; 224 usines de transformation seraient construites; le plan prévoit également l'édification de nombreuses infrastructures et superstructures portuaires.

Cette avalanche de chiffres laisse très sceptique; l'expérience du plan précédent révèle que les objectifs initiaux furent révisés à la baisse. Il est donc peu vraisemblable que ces prévisions se concrétisent intégralement; néanmoins, le doublement de la production les années passées et le considérable effort de modernisation du secteur halieutique en dépit des difficultés, a révélé l'opiniâtreté des autorités mexicaines. Le Mexique cherche à devenir le *leader* des pays latino-américains dans le domaine des pêches; sous son impulsion fut créé OLDEPESCA (*Organizacion Latinoaméricana Del Desarrollo Pesquero*); cet organisme rassemble toutes les puissances halieutiques latino-américaines. Aujourd'hui, le Mexique peut se prévaloir du rôle de « *leadership* » du continent latino-américain; il a ainsi rompu l'isolement provoqué par son départ de la Commission inter-américaine du thon du Pacifique, chaque adhérent s'engageant à ne pas signer isolément de contrats et à soutenir les partenaires en difficulté. La création de la COPESCAL

(*Commission De Pesca Continental De America Latina*) traduit ce nouvel effort des pays latino-américains d'élaborer une stratégie commune de valorisation des espèces marines et limnologiques. La mise sur pieds de ces deux organismes sous l'impulsion mexicaine confère au Mexique une nouvelle envergure susceptible de modifier ses relations avec les grandes puissances halieutiques.

III – CONCLUSION

La valorisation de la zone économique exclusive mexicaine résulte de l'intervention massive de l'État dans le secteur des pêches maritimes; seul un pays disposant de devises peut se permettre un tel effort. Malgré les réserves que l'on peut émettre quant aux prétentions mexicaines, il est fort probable que le Mexique poursuive son effort et que sa place dans le peloton de tête des nations halieutiques s'améliore... à condition que le transfert de technologies concerne l'ensemble de l'industrie des pêches et que les marchés extérieurs ne se contractent pas, car l'essor des pêches mexicaines dépend toujours des facteurs externes.

LA ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE MEXICAINE

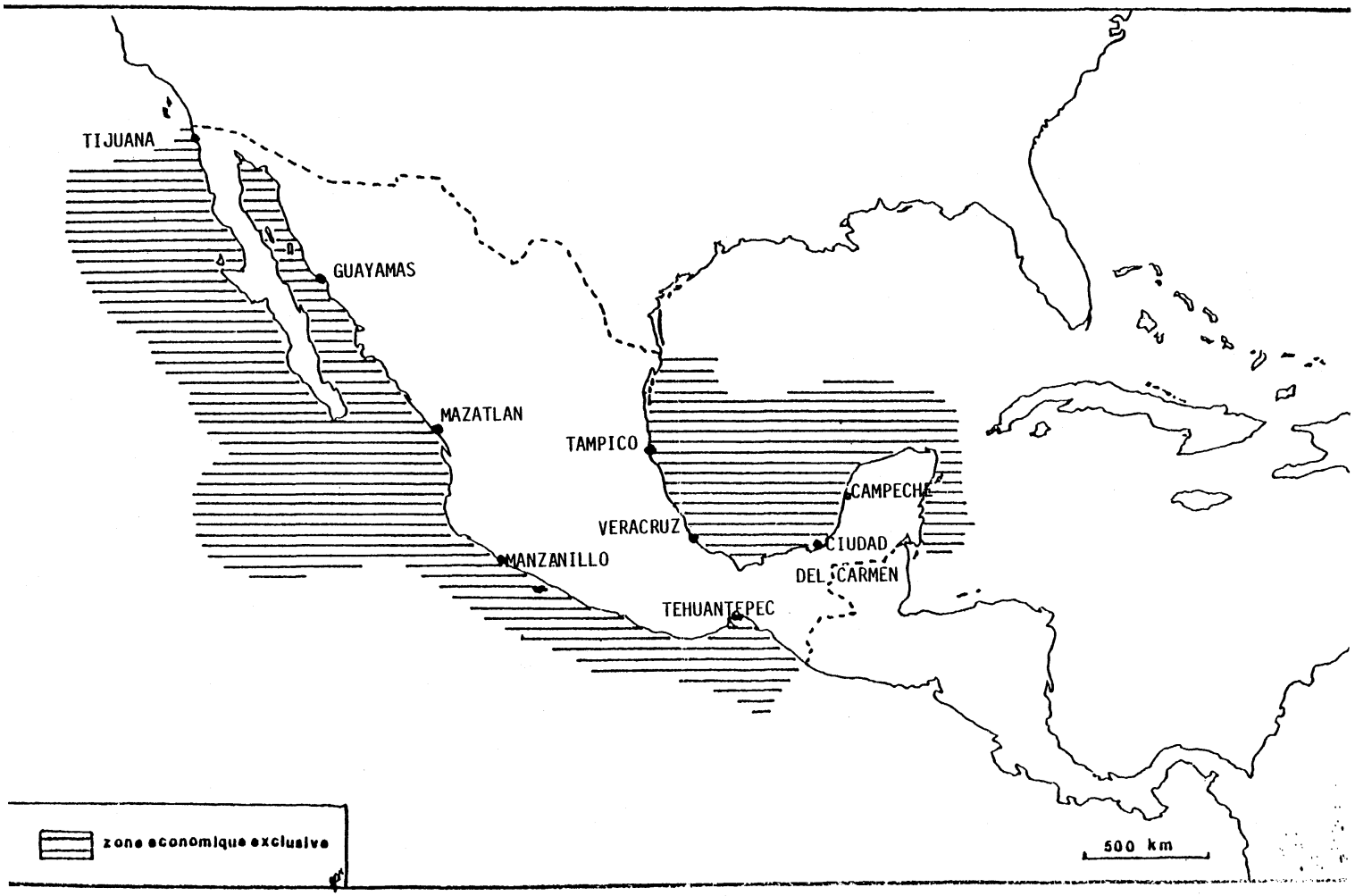

Joël LE BAIL